Document mis à jour le 26 octobre 2020

Rencontres avec les députés locaux

*** À l'intention du chef de département de pharmacie et des pharmaciens*

***** Ce document est destiné à un usage interne. *****

Les rencontres avec les députés locaux ont pour but de les sensibiliser au rôle essentiel des pharmaciens d'établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et de les informer des enjeux de la profession.

- Il est souhaitable que les rencontres puissent se tenir cet automne;
- Des rencontres virtuelles sont privilégiées vu le contexte actuel. Si possible, une visite virtuelle de la pharmacie pourrait aussi être organisée;
- Une durée d'une heure (1 h) par rencontre devrait être prévue;
- Si votre établissement couvre des circonscriptions représentées par des députés du parti au pouvoir (CAQ) et des députés de l'opposition (PLQ, QS et PQ), deux rencontres devront être tenues, soit une pour les députés gouvernementaux, et l'autre, pour les députés des oppositions.

Les étapes de déploiement de la démarche vous sont expliquées ci-dessous.

Si vous avez des questions, ou pour toute situation particulière en lien avec ces démarches, n'hésitez pas à communiquer avec France Bouffard de l'A.P.E.S. par courriel (fbouffard@apesquebec.org) ou téléphone (514 718-4811).

01. Prise de connaissance des outils mis à votre disposition

Instructions Vous trouverez des documents mis à votre disposition sur le site Internet de l'A.P.E.S., à la page Mesures temporaires : plan d'action, sous la section Négociation, soit : tableau des députés pertinents par établissement et leurs coordonnées, lettre type d'invitation (deux versions) à adapter et transmettre aux députés, messages, questions-réponses, tableau synthèse des résultats de l'enquête 2019 de l'A.P.E.S. sur l'état des effectifs par région, document de présentation des enjeux de la profession (« napperon ») et lettre type de remerciements que vous pourrez aussi adapter à votre réalité.

02. Envoi des lettres aux députés liés à votre établissement

Quand Deux semaines avant la date prévue de la rencontre

Instructions Utilisez les coordonnées des députés pertinents pour votre établissement (voir le tableau d'intervenants clés) afin d'adapter la lettre type d'invitation et la leur faire parvenir par courriel. **Une lettre type est prévue pour les députés du parti au pouvoir (CAQ) et une autre pour les députés de l'opposition (PLQ, QS et PQ)**. Tous les députés sur le territoire de votre établissement devraient recevoir la lettre d'invitation. **Transmettez la lettre en format pdf, sans l'en-tête de lettre de votre établissement puisse que vous écrivez en votre nom et au nom de votre équipe de pharmaciens.**

Attention : quelques députés comptent deux établissements dans leur circonscription. Leur nom de famille apparaît en rouge dans le tableau des intervenants clés. Ces députés recevront donc deux invitations. Il est important de garder cela à l'esprit en vue des échanges que vous aurez avec le bureau de circonscription du député.

Si l'on vous questionne quant au fait que deux invitations ont été transmises au député, simplement indiquer que vous êtes au courant et que vos départements de pharmacie respectifs souhaitent avoir la possibilité de rencontrer le député et de lui faire part de leurs enjeux.

Plutôt que d'indiquer une date de rencontre dans la lettre, il est recommandé de convenir d'une date appropriée lors du suivi de l'invitation auprès des bureaux de circonscription (*voir ci-après*). Puisque l'Assemblée nationale siège du mardi ou jeudi, **les lundis et vendredis sont à privilégier pour la rencontre**.

03. Suivi auprès des députés et confirmation de la date de rencontre

Quand Dans les jours suivant l'envoi de la lettre

Instructions Vous pouvez vous référer aux lignes suivantes pour effectuer le suivi auprès des députés auxquels une lettre a été envoyée :

- Si vous ne recevez pas de réponse dans les trois à cinq jours après l'envoi, vous pouvez effectuer un suivi.
- Afin d'éviter de multiplier les relances, nous avons identifié dans le tableau des intervenants clés les députés qui devraient être relancés de façon prioritaire, compte tenu de différents facteurs. Ces derniers sont identifiés en jaune. La détermination de la date de rencontre devrait se faire avec ceux-ci.
- Le suivi devrait se faire par un appel téléphonique au bureau de circonscription de ces députés.
- Lors de l'appel de suivi, expliquez que votre appel fait suite à votre lettre du (date) adressée à (nom) concernant la demande de rencontre avec les pharmaciens du (nom de votre établissement de santé).
- Si votre interlocuteur vous questionne sur les enjeux, faites-lui part de façon concise de la situation dans votre département, sur la base du document de messages mis à votre disposition.
- Si votre interlocuteur vous demande quelles sont vos attentes, mentionnez-lui vouloir bâtir des liens entre son équipe et votre département et lui faire état des enjeux actuels des pharmaciens d'établissements.
- Si votre interlocuteur est réticent à participer à la rencontre, soulignez-lui l'importance des pharmaciens d'établissements de santé dans le contexte de la crise de la COVID-19.
- Il se peut que l'on vous propose de rencontrer un membre de l'équipe du député plutôt que le député lui-même. Le cas échéant, il est recommandé d'accepter cette proposition.

Veuillez communiquer à France Bouffard de l'A.P.E.S. la date de rencontre convenue avec les députés. Nous vous recommandons aussi d'informer la direction de votre établissement de la rencontre.

04. Planification de la rencontre virtuelle et rappel aux participants

Quand Une semaine avant la date prévue de la rencontre

Instructions Une fois la date de rencontre fixée, veuillez envoyer une **invitation d'agenda aux participants incluant les détails techniques** pour prendre part à la rencontre virtuelle sur la plateforme de vidéoconférence de votre choix (Teams, Zoom, Skype, etc.).

Document mis à jour le 26 octobre 2020

05. Rencontre avec les députés

Quand À la date prévue de la rencontre

Instructions Participation à la rencontre du chef de département, de quelques pharmaciens de votre équipe et des députés.

06. Suivi des résultats des rencontres et remerciements

Quand Dans la semaine suivant la rencontre

Instructions Veuillez communiquer avec France Bouffard de l'A.P.E.S. par téléphone (514 718-4811) ou par courriel (**fbouffard@apesquebec.org)** pour faire le suivi des résultats des rencontres, en ayant préparé au préalable les éléments suivants :

- Liste des députés rencontrés;
- Noms des pharmaciens ayant réalisé les rencontres;
- Positionnement des députés vis-à-vis des enjeux de la profession;
- Engagements pris, le cas échéant.

Il est aussi suggéré d'envoyer un mot de remerciements aux députés qui ont participé aux rencontres. Une lettre type est également mise à votre disposition sur le site de l'A.P.E.S. Vous pourrez y joindre le document de présentation des enjeux de la profession (« napperon »).